

**Département :  
PAS-de-CALAIS  
Commune :  
LA COUTURE**

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 mars 2024**

**NOMBRE de MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal :  
23  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération  
23

Date de la Convocation  
20/03/2024

Date d'affichage :  
19/03/2024

**Délibération N°**

2024– 22  
Objet de la  
délibération :

**Arrêté de DECI**

Acte rendu exécutoire  
après envoi en  
Sous-Préfecture le

Et publication le  
02/04/2024

**L**'an deux mil vingt quatre et le 25 mars à dix neuf heures , Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de La Couture.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT Isabelle, BLONDIAUX Danielle, GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe, MARQUILLY Gaelle, VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, DOYER Régis, STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, BAR Jean-François, DECLERCQ Caroline, CAYEZ Marc, FEVRIER Annick, FLAUDER Sébastien, FONTAINE Marc, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine,

Absents, excusés : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,  
Avaient donné pouvoir : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,  
Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L.2225-1 et suivants et les articles R.2225-1 et suivants,  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,  
Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2027 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie pour le département du Pas-de-Calais.

Considérant la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de La Couture sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du maire,

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais relative aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune de La Couture,

Le conseil municipal dans sa séance de ce jour, à la suite de la présentation faite par M. LECLERCQ, de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune, autorise à l'unanimité M. le Maire à :

- Réaliser le schéma communale de défense extérieure contre l'incendie ;
- Rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie ;
- Faire réaliser les contrôles techniques annuels pour les PEI publics sous pression, et s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés ;
- Réaliser les conventions avec les propriétaires de PEI privés.

**REÇU LE 08 AVR. 2024**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Raymond GAQUERE  
Maire de La Couture

